

19 sep 2016 -16:50

La Belgique se mobilise pour l'avenir des cétacés

Les mers et les océans accueillent un nombre sans cesse croissant d'activités. La navigation, la pêche, la production d'énergie, les opérations militaires, les sports, les loisirs y trouvent leur place. Cependant, bon nombre de ces activités ont un impact sur le milieu marin et peuvent mettre en péril la survie de certaines espèces, comme les baleines et les dauphins, par exemple. Pour mieux cerner ce problème spécifique pour les cétacés et déterminer les mesures urgentes à prendre, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et the International Fund for Animal Welfare ont organisé ce 19 septembre l'événement « All on Board: exchanges on noise, ship strikes and pollution for the improvement of cetaceans' survival ».

Au cours de la dernière décennie les activités en mer et sous les océans, comme le trafic maritime international par exemple, ont fortement augmenté. Les bateaux sont de plus en plus gros, rapides et bruyants. Les cétacés qui ont une ouïe particulièrement fine qui leur sert pour communiquer, s'orienter, se nourrir et mesurer les distances ne parviennent plus à apprécier correctement les menaces.

C'est la raison pour laquelle des mesures importantes ont déjà été prises afin de protéger ces espèces. Par exemple, les permis environnementaux pour les parc à éoliennes en mer prévoient une disposition qui stipule que, lors de la phase de construction, les travaux qui causent des nuisances sonores (comme l'enfoncement de matériaux dans le sol) sont interdits de janvier à avril. Dans d'autres périodes moins cruciales, diverses restrictions sont d'application afin de réduire la pollution sonore. Des experts internationaux, des membres d'ONG et les représentants des autorités belges et de la Commission européenne ont partagé connaissances et idées sur les mesures qui pourraient limiter et réduire ces menaces pour les cétacés. Dans le secteur du transport maritime, ces mesures concerneraient par exemple :

- la réduction permanente ou temporaire de la vitesse des bateaux dans les zones critiques ;
- la modification des routes maritimes afin de tenir compte de la présence de mammifères marins ;
- la formation et la sensibilisation des équipages et du personnel des écoles de navigation ;
- le design et la conception de navires plus silencieux.

Des exemples de mise en œuvre réussie existent et méritent d'être considérés comme une partie de la solution dans toutes les organisations internationales concernées. En 2009, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a publié un document de guidance pour réduire les risques de collisions, suscitant l'adoption de premières mesures d'atténuation. Pourquoi, dès lors, ne pas faire remonter ce type de mesures dans les forums internationaux et viser une application beaucoup plus large ? Dans ce contexte, la mise en réseau de tous les acteurs concernés permettrait d'identifier et de défendre les mesures

pertinentes.

Marie Christine Marghem, ministre fédérale de l'environnement et du développement durable a annoncé que lors de la réunion de la Commission Baleinière Internationale, à la fin octobre, Stephanie Langerock, le nouveau commissaire belge demandera la poursuite du moratoire sur la chasse commerciale des baleines et soutiendra les propositions visant la création et la préservation de sanctuaires pour les baleines. Ensuite, Mme Marghem a également souligné toutes les actions que la Belgique va mener dans les prochains mois en faveur de la biodiversité: lors de la réunion CITES qui débutera à Johannesburg dans quelques jours ainsi qu'à Cancun, en décembre, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations-Unies. Mme Marghem a conclu sur ces mots: « Nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir des engagements concrets en faveur de la biodiversité. La biodiversité est un enjeu essentiel étroitement lié aux changements climatiques. Il en va de l'avenir de notre planète. »

M. De Backer, secrétaire d'Etat à la mer du Nord est compétent pour le transport maritime, l'attribution de concessions et de permis pour l'énergie renouvelable en mer du Nord ainsi que la gestion et la protection du milieu marin. M. De Backer a applaudi la création du « Belgian Cetaceans Network » qui regroupe scientifiques, membres d'ONG et opérateurs économiques. Ce réseau a pour but de fournir aux représentants belges les dernières observations venant des scientifiques et des secteurs économiques en préparation des réunions internationales. Dans la mise en œuvre de sa politique marine de « Blue Growth », M. De Backer se trouve devant le défi d'harmoniser et d'identifier le meilleur niveau d'action selon la problématique considérée : mesures pour une pêche durable en Belgique, stratégies européennes marine et maritime, instauration de zones naturelles en mer du Nord, négociation de mesures visant la création de zones marines protégées dans le cadre des Nations-Unies. La création du « Belgian Cetaceans Network » viendra soutenir cette politique. M. De Backer a encore réaffirmé : « Si nous voulons créer de la croissance économique dans notre mer du Nord, cela ne peut se faire que de manière durable, en respectant le milieu marin. Le processus d'attribution de permis environnementaux délivrés pour les différentes activités menées en mer, joue un rôle crucial. »

Un dossier de presse est disponible sur demande.

Contact presse: Vinciane CHARLIER, porte-parole du SPF - 0475 939 271.

Pour une interview avec les ministres compétents, veuillez contacter:

- Pour Marie Christine Marghem, ministre fédérale de l'environnement, Ariane van Caloen, porte-parole, 0477/32.15.68 - ariane.vancaloen@marghem.fed.be

- Pour Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la mer du Nord, Lotte Vanderstockt - 0477/47.18.32 - lotte.vanderstockt@debacker.fed.be

Pour une interview avec Sonja Van Tichelen d'IFAW, veuillez contacter: - Sylvie Vandereyd, IFAW EU: +32 494304097 - svandereyd@ifaw.org

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be